



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Carmel, tenue à la salle du Conseil municipal, ce 6 août 2012 à 20 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE Denis Lévesque

MMES LES CONSEILLÈRES : Kelly Anctil
Kathleen St-Jean

MM LES CONSEILLERS : Pierre Saillant
Marco Dionne
Lauréat Jean

ÉTAIT ABSENT

M. LE CONSEILLER : Joël Ross

MME ODILE SOUCY, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant respecté, M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2012
4. Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
5. Dépôt des états financiers trimestriels au 30 juin 2012
6. Approbation du budget révisé de l'Office municipal d'habitation
7. Adjudication du contrat d'acquisition de la génératrice
8. Adjudication du contrat de travaux de pavé de ponts sur la Route 287
9. Résolution pour désigner la MRC de Kamouraska comme mandataire de la Corporation de transport adapté Trans-apte inc.
10. Demande au Programme d'amélioration de l'infrastructure communautaire
11. Autorisation de paiement dans le cadre du programme d'accès à la propriété
12. Résolution d'engagement à l'égard du service de garde en milieu scolaire
13. Appui à la Municipalité de St-André
14. Correspondance

15. Demande d'appui financier :
 - Fondation jeunesse Côte Sud - souper-bénéfice
 - Association des résidants du lac de l'Est - assurance responsabilité sentier
 - Centre récréatif – Avance de fonds en attendant subventions
16. Autres sujets
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée

M. le Maire fait la lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame la conseillère Kelly Anctil

141-2012

et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2012

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

142-2012

et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2012 soumis aux membres du Conseil dans les délais requis (7 jours) pour l'exemption de lecture, soit adopté tel que lu.

Dépenses et engagements de crédits

4. Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

143-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses suivantes et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2012, totalisant une somme de 42 326.35 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

-le paiement des comptes fournisseurs dus au 31 juillet 2012, pour un total de 83 103.08 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

5. Dépôt des états financiers trimestriels au 30 juin 2012

Mme Odile Soucy, secrétaire trésorière fait le dépôt des états financiers trimestriels au 30 juin 2012.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

144-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les états financiers au 30 juin 2012 tel que déposé.

Contrats, subventions, adjudications

6. Approbation du budget révisé de l'Office municipal d'habitation

CONSIDÉRANT que le budget 2012 de l'Office municipal d'habitation totalisait un déficit d'opération de 53 852 \$;

CONSIDÉRANT que le dépôt du budget révisé 2012 approuvé par la Société d'habitation du Québec (SHQ) totalise un déficit d'opération de 54 992 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit adopter le budget puisqu'elle paie 10% du déficit;

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Marco Dionne

145-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le budget révisé 2012 de l'Office municipal d'habitation pour un montant de 54 992 \$ et pour une participation financière de la municipalité de Mont-Carmel de 5 499 \$.

7. Adjudication du contrat d'acquisition de la génératrice

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) soumissionnaires pour le projet mentionné ci-haut;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de deux (2) soumissions en date du 19 juillet 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions et que le plus bas soumissionnaire soit conforme au devis;

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Lauréat Jean

146-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil procède à l'achat de la génératrice auprès de Génératrice Drummond telle que décrite au devis et à la soumission, au montant de 23 700 \$ (taxes en sus). Le conseil autorise le maire, Denis Lévesque et la directrice générale, Odile Soucy à procéder à la signature du contrat.

8. Adjudication du contrat de travaux de pavé de ponts sur la Route 287

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation auprès de deux (2) soumissionnaires pour le projet de pavé de ponts de la Route 287;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de seulement une (1) soumission en date du 19 juillet 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité de la soumission et que le soumissionnaire soit conforme au devis;

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Pierre Saillant

147-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil accorde le contrat de pavé de ponts de la Route 287 de la Municipalité de Mont-Carmel tel que décrit au devis et à la soumission, à Entreprise Rémi Charest inc., au montant de 28 652 \$ (taxes en sus). Le conseil autorise le maire, Denis Lévesque et la directrice générale, Odile Soucy à procéder à la signature du contrat.

9. Désignation de la MRC comme mandataire de la Corporation de transport adapté Trans-apte inc.

CONSIDÉRANT que la MRC du Kamouraska a cosigné un protocole d'entente intervenu entre Ville La Pocatière et la Corporation de transport adapté Trans-apte inc aux fins de désigner la MRC de Kamouraska comme mandataire du service de transport adapté;

CONSIDÉRANT que la signature de ce protocole fait suite à une demande de Ville La Pocatière afin que la MRC du Kamouraska remplace dorénavant la Ville à titre d'organisme mandataire du transport adapté sur le territoire;

Il est proposé par Madame la conseillère Kelly Ancil

148-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal désigne également la MRC du Kamouraska comme mandataire du service de transport adapté de la Corporation de transport adapté « Trans-apte inc »

10. Demande au Programme d'amélioration de l'infrastructure communautaire

CONSIDÉRANT la disponibilité du fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire offert par le gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT que plusieurs aspects du plan de développement du camping sont admissibles;

CONSIDÉRANT que la municipalité a délégué ses compétences de gestion à la Corporation de développement de la forêt communale (CDFC) par un protocole d'entente;

Il est proposé par Madame la conseillère Kelly Ancil

149-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande à la Corporation de développement de la forêt communale (CDFC) de compléter une demande au fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire et que Madame Odile Soucy, directrice générale, soit autorisée à signer les documents afférents.

11. Autorisation de paiement dans le cadre du Programme d'accès à la propriété

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un développement résidentiel sur la rue des Cèdres;

CONSIDÉRANT que le conseil a mis en place un programme d'accès à la propriété prévoyant un remboursement de 40 % du prix d'achat du terrain si les propriétaires occupent le terrain dans les deux ans qui suivent l'achat du terrain;

CONSIDÉRANT que les acquéreurs ont fait l'acquisition d'un terrain en 2012 et habitent maintenant leur propriété;

Il est proposé par Madame la conseillère Kathleen St-Jean

150-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le versement de 4 500 \$ à M^{me} Guylaine Lévesque et M. André Dupéré et les félicite d'avoir choisi de vivre à Mont-Carmel dans le Haut pays du Kamouraska.

12. Engagement à l'égard du Service de garde en milieu scolaire

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Municipalité de Mont-Carmel et la Commission scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup en juin 2010 afin de bénéficier d'un service de garde en milieu scolaire à Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT qu'afin de réduire les coûts, le service de garde en milieu scolaire de Mont-Carmel sera satellite de Saint-Philippe-de-Néri au lieu de Saint-Pascal tel qu'il était stipulé au protocole pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT la réception de l'état prévisionnel des revenus et dépenses pour l'année scolaire 2012-2013 qui laisse un excédent de 8 851 \$;

CONSIDÉRANT que le service de garde « Les Carmignons » de Mont-Carmel comble un besoin pour les familles;

CONSIDÉRANT qu'en 2012-2013 le nombre de fréquentations prévu de 11 enfants réguliers et 6 enfants sporadiques est suffisant pour rentabiliser le service;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

151-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil s'engage à déboursier une somme allant jusqu'à 8 000 \$ pour combler un éventuel déficit pour l'année 2012-2013 ainsi que pour 2013-2014.

Divers

13. Appui à la Municipalité de Saint-André

- CONSIDÉRANT l'incendie du foyer Desjardins de Saint-André survenu en novembre 1992;
- CONSIDÉRANT qu'au terme de discussions, le ministre de la Santé et des Services sociaux de l'époque, monsieur Marc-Yvan Côté, s'était engagé par écrit à installer le point de service du CLSC et du Centre de jour pour desservir tout l'Est de la MRC de Kamouraska dans la municipalité de Saint-André;
- CONSIDÉRANT que l'assurance incendie du Foyer Desjardins de Saint-André a versé la somme de 3 748 155 \$ au Centre de Santé et de Services sociaux de Kamouraska (CSSSK) et que moins de 1% de ce montant a été réinvestit dans l'organisation sociosanitaire de Saint-André;
- CONSIDÉRANT qu'un organisme sans buts lucratifs (OBNL) a été créé par la population de Saint-André et qu'il a dû procéder à un emprunt afin de construire un édifice selon les spécifications du Réseau de la santé au coût de 675 000 \$ pour loger le CLSC et le Centre de jour;
- CONSIDÉRANT qu'en 2010-2011, le Centre de Santé et de Services sociaux de Kamouraska (CSSSK) avait comme priorité de consolider ses partenariats avec les municipalités;
- CONSIDÉRANT que le Centre de Santé et de Services sociaux de Kamouraska (CSSSK) a pris la décision, le 24 avril dernier, de ne pas renouveler son bail avec Saint-André afin de maintenir les services à la communauté en déménageant le point de service du CLSC Les Aboiteaux au centre d'hébergement Villa Maria de Saint-Alexandre;
- CONSIDÉRANT que la décision de Centre de Santé et de Services sociaux de Kamouraska (CSSSK) sur le projet de déménagement du point de service de Saint-André va nuire à la mission de consolidation de partenariats avec les collectivités locales;

Il est proposé par Madame la conseillère Kelly Anctil

152-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Mont-Carmel demande au Centre de Santé et de Services sociaux de Kamouraska (CSSSK) de maintenir le point de services du CLSC Les Aboiteaux et le Centre de jour à Saint-André;

et de respecter les engagements antérieurs du ministre de la Santé en poursuivant les discussions avec les intervenants de

Saint-André afin de trouver une avenue équitable.

14. Demande d'appui financier

- Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud
- Association des résidants du lac de l'Est
- Centre récréatif de Mont-Carmel

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

153-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal verse les montants suivants :

- **Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud:**
50 \$ pour soutenir financièrement cet organisme voué au soutien des organisations qui œuvrent auprès des jeunes de la région.
- **Association des résidants du lac de l'Est :**
115 \$ afin de défrayer le coût de l'assurance responsabilité du « Sentier des pointes » au lac de l'Est.
- **Centre Récréatif de Mont-Carmel :**
1 000 \$ afin de fournir une avance de fonds en attendant l'encaissement des subventions prévues en septembre et octobre 2012.

15. Correspondance

16. Autres sujets :

- Publicité à faire pour Féliciter Rose Dionne tel que convenu lors de la dernière séance.

17. Période de questions

De 20 h 30 à 21 h 15

18. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par Madame la conseillère Kelly Ancil

154-2012

et résolu à l'unanimité que la séance soit close à 21 h 15

M. Denis Lévesque
Maire

Mme Odile Soucy
Directrice générale
Secrétaire trésorière

Le maire en signant le présent procès-verbal reconnaît avoir signé toutes les résolutions.